

**Procès-verbal de la réunion du 09 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 09 mars, à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 08

Votants : 08

Date de la convocation : 2 mars 2026

**Membres présents** : M. Patrick BENASSY, Mr Charles DE PAULA, Mme Sophie GAILLARDON, M. Daniel LEGER, M. Franck VICHARD, M. Christophe LEGRAND, M. Pascal BINETRUY, M. Patrice ZAIDINERAITE

**Membre excusée** : Mme Claude MERMET

**Membre absente** : Mme Audrey BURKHARDT

**Secrétaire de séance** : M. Franck VICHARD

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Compte-rendu de la réunion du 2 février 2026
- Présentation des CFU définitifs commune et assainissement
- Affectations de résultats
- Vote des subventions aux associations
- Devis d'électricité pour le musée
- Diagnostic assainissement : décision concernant les foyers non enquêtés
- Logement vacant à l'école
- Point sur occupation illégale d'un terrain communal
- Géant endormi
- Bureau pour élections municipales
- Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du 2 Février est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

**Délibération 004/2026****7.1– Budgets et comptes : Vote du compte financier unique 2025 de l'assainissement**

Le maire présente le compte financier unique de l'assainissement qui laisse apparaître les chiffres suivants : Il donne des explications

<b>Investissement</b>		
<i>Dépenses</i>	Prévues	51 412.82
	Réalisées	20 904.10
	Restes à réaliser	19 373.00
<i>Recettes</i>	Prévues	51 412.82
	Réalisées	30 772.45
	Restes à réaliser	20 640.00
<b>Fonctionnement</b>		
<i>Dépenses</i>	Prévues	11 895.69
	Réalisées	10 863.26
	Restes à réaliser	0.00
<i>Recettes</i>	Prévues	11 895.69
	Réalisées	14 167.93
	Restes à réaliser	0.00
<b>Résultat clôture exercice</b>		
<i>Investissement</i>		<b>9 868.35</b>
<i>Fonctionnement</i>		<b>3 304.67</b>
Résultat global		13 173.02

M. Patrick BENASSY, élu Président de séance, fait procéder au vote du compte financier unique 2025 de l'assainissement, dressé par le maire, Daniel LEGER, qui s'est retiré au moment du vote. Après en avoir délibéré, à 7 voix pour, le compte administratif est adopté.

**Délibération 005/2026****7.1 – Délibérations liées au budget : Affectation des résultats de l'exercice 2025 de l'Assainissement**

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire**  
**Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025**  
**Constatant que le compte financier fait apparaître les chiffres suivants :**

un excédent de fonctionnement de 2025	560.75
un excédent reporté de 2024	2 743.92
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	3 304.67
un excédent d'investissement de	9 868.35

un excédent des restes à réaliser de	1 267.00
soit un excédent de financement de	11 135.35
<b>Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit</b>	
résultat d'exploitation au 31/12/2025 <b>EXCEDENT</b>	3 304.67
affectation complémentaire en réserve (1068)	
résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>3 304.67</b>
résultat reporté en investissement (001) <b>EXCEDENT</b>	<b>9 868.35</b>

### Délibération 006/2026

#### 7.1 – Budgets et comptes : Vote du compte financier unique 2025 de la commune

Le maire présente le compte financier unique de la commune qui laisse apparaître les chiffres suivants :

<b>Investissement</b>		
<i>Dépenses</i>	Prévues	398 368.00
	Réalisées	307 478.44
	Restes à réaliser	39 700.00
<i>Recettes</i>	Prévues	398 368.00
	Réalisées	338 667.67
	Restes à réaliser	21 482.00
<b>Fonctionnement</b>		
<i>Dépenses</i>	Prévues	321 592.34
	Réalisées	300 905.47
<i>Recettes</i>	Prévues	321 592.34
	Réalisées	338 674.96
<b>Résultat clôture exercice</b>		
<i>Investissement</i>		<b>31 189.23</b>
<i>Fonctionnement</i>		<b>37 769.49</b>
Résultat global		68 958.72

M. Patrick BENASSY, élu Président de séance, fait procéder au vote du compte financier unique 2025 de la commune, dressé par le maire, Daniel LEGER, qui s'est retiré au moment du vote. Après en avoir délibéré, à 7 voix pour, le compte administratif est adopté.

### Délibération 007/2026

#### 7.1 – Délibération liées au budget : Affectation des résultats de l'exercice 2025 de la commune

**Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire**

**Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025**  
**Constatant que le compte financier unique fait apparaître les chiffres suivants :**

un excédent de fonctionnement de 2025	29 132.15
un excédent reporté de 2024	8 637.34
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	37 769.49
un excédent d'investissement de	31 189.23
Un déficit des restes à réaliser de	18 218.00
soit un excédent de financement de	12 971.23
<b>Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit</b>	
résultat d'exploitation au 31/12/2025 <b>EXCEDENT</b>	37 769.49
affectation complémentaire en réserve (1068)	<b>0.00</b>
résultat reporté en fonctionnement (002)	<b>37 769.49</b>
résultat reporté en investissement (001) <b>EXCEDENT</b>	<b>31 189.23</b>

**Délibération 008/2026**  
**7.5 - Subventions : Vote des subventions aux associations**

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder pour 2026 les subventions suivantes :

Nom de l'association	2026
LABEL VILLAGE FLEURI	50.00
FONDATION DU PATRIMOINE	55.00
SPA	269.50
ANACR	30.00
LES EGLISES PEINTES	100.00
MUSIQUES VIVANTES	30.00
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS	50.00
FREDON	90.00
DDEN	20.00
DONNEURS DE SANG	60.00
IFI 03	46.00
COURSE VIN SCENE	50.00
AFM Téléthon	100.00
Souvenir Français	100.00
Les Restaurants du cœur	100.00
	<b>1150.50</b>

## Délibération 009/2026

### Objet : 7.1 – Décisions budgétaires : Choix de l'entreprise pour les travaux d'électricité au musée du Lavage et du Repassage

Le maire rappelle que l'entreprise PAYANT de Fleuriel est en train de réaliser le plancher qui permettra d'accueillir de nouvelles pièces à la collection déjà importante de l'association du musée du Lavage et du Repassage. Des travaux d'électricité qui devaient se faire dans un deuxième temps, doivent être prévus afin de permettre à l'association de pouvoir réaménager les lieux rapidement après les travaux. L'association a annoncé qu'elle prendrait en charge ces travaux en versant un don du montant des travaux ttc à la commune.

Le maire présente le devis de l'entreprise CLUZEL de Verneuil qui s'élève à 4 615.20 € ht soit 5 538.24 € ttc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le devis de l'entreprise Cluzel, d'un montant de 4 615.20 € ht soit 5 538.24 € ttc.
- Mandate le maire pour signer le devis avec l'entreprise CLUZEL

### Remplacement de l'extracteur de conduit de la salle polyvalente

Le maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de changer l'extracteur d'air installé dans la salle des fêtes au moment des travaux de réhabilitation de la salle. Il semblerait que l'extracteur qui avait été installé était trop petit par rapport à la surface de la salle. Le coût de remplacement s'élève à 832.14 € ht soit 998.62 € ttc.

Le conseil donne son accord.

### Diagnostic assainissement : décision concernant les foyers non enquêtés

Lors du diagnostic assainissement, certains foyers n'ont pas pu être contrôlés en raison de l'absence des propriétaires. Les propriétaires absents lors de ce contrôle avaient été invités à prendre contact avec le bureau d'études qui le réalisait afin de prendre rendez-vous. Ces prises de rendez-vous n'ayant pas été faites, ce contrôle doit maintenant être effectués par le SEA Rive Gauche Allier qui le facturera 115 € ht.. Le conseil s'interroge sur le fait de faire payer ce contrôle par l'habitant. Après réflexion, la question sera réétudiée lors d'un prochain conseil.

## Délibération 010/2026

### Objet : 8.5 – Politique de la ville, habitat, logement : Attribution du logement Nord

La locataire du logement Nord du bâtiment scolaire a donné son départ pour le 23 mai prochain. Une candidature, Mme Julie DESCOS, s'est présentée très rapidement et pourrait occuper le logement dès le 15 mai prochain. La locataire actuelle sera prévenue. Ce qui lui permettra de quitter le logement plus tôt comme elle le souhaitait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ DECIDE d'attribuer le logement Nord à compter du 15 mai 2026 à Mme Julie DESCOS, pour un loyer mensuel de 408 € auquel s'ajoutent une provision de 40 € de charges de chauffage ainsi qu'un mois de dépôt de garantie de 408 €. Une régularisation des charges de chauffage en fonction de la consommation sera établie chaque année au mois de septembre.

### **Point sur l'occupation illégale d'un terrain communal**

Le maire rappelle que dans le cadre du dossier qui oppose la mairie à la personne qui occupe de façon illégale avec des panneaux photovoltaïques le terrain communal chemin de Chillot, il a été entendu par la gendarmerie. La partie adverse le sera également avant les conclusions du procureur.

### **Le géant endormi**

Le maire informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec M. Cyril André qui a créé le géant endormi en 2001 lors du symposium de sculpture initié par le Conseil Départemental.

Le devis annoncé par M. André approche les 35 000 € ttc. Ce qui n'est pas réalisable pour la commune. M. André a annoncé que ce devis pourra être revu à la baisse. Le maire explique qu'il va essayer de trouver des financements auprès du Conseil Départemental. Ce sujet sera examiné lors d'un prochain conseil.

### **Questions diverses**

Les marchés de Barnabé sont fixés au mercredi 15 juillet et 5 août 2026.

La séance est levée à 21 H 30

C. BOUVET		D. LEGER	
P. BINETRUY		C. LEGRAND	
V. GUILLEMANT		P. RITTER	
C. HORAN		F. VICHARD	
S. GAILLARDON		P. ZAIDINERAITE	
Y. RIBIER			